

nada dans le sens du rapport Beveridge,—c'est-à-dire le résultat d'une étude du problème de la sécurité sociale au Canada durant l'après-guerre,—a maintenant été remis au premier ministre.

Ce rapport comprend environ 150 pages et il est à présumer qu'il sera soumis au comité parlementaire nouvellement créé de la sécurité sociale, de même qu'à celui de la restauration.

Il a été préparé en moins de deux mois par le comité James chargé d'étudier la restauration de l'après-guerre.

Ce rapport constitue un ouvrage de documentation indiquant ce qu'ont été dans le passé et ce que sont présentement les mesures de législation et de réforme sociales au Canada et énonçant les aspects essentiels d'un programme complet de sécurité sociale pour le Canada.

A quoi sert-il d'instituer un comité si les plans sont déjà élaborés? On nous demandera simplement de les approuver après quoi on les communiquera aux experts en publicité afin qu'ils les fassent agréer du grand public. Aiguillonné par la bureaucratie, le Gouvernement semble déterminé à maintenir l'ordre ancien, même si cela signifie la centralisation et l'enrégimentation.

Les honorables députés et les membres des deux comités qui viennent d'être institués me permettront de leur signaler une résolution que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* et qui représente les vues du groupe créditiste auquel j'ai l'honneur d'appartenir. En voici le texte:

Considérant que les membres de nos forces armées attendent à bon droit de leurs concitoyens qu'ils fassent en sorte qu'à leur retour on les accueille dans un pays digne de leur magnifique courage, de leurs sacrifices généreux et de l'idéal pour lequel ils ont combattu,

Il est résolu,—Que cette Chambre est d'avis que les mesures élémentaires destinées à favoriser le rétablissement des membres de nos forces armées et de ceux qui en dépendent devront être les suivantes 1. a) A la démobilisation, les particuliers qui ont fait du service dans les forces armées ou la marine marchande du Canada, recevront, pendant leur résidence au pays, un revenu mensuel qui ne sera pas inférieur à la pleine solde et à toutes les allocations, y compris celle de subsistance, que reçoit le soldat de l'armée, pendant une période d'au moins trois ans, afin de lui permettre de prendre sa place au sein de la vie économique du pays. b) Subséquemment, ces particuliers recevront, (sans tenir compte du revenu provenant de leur salaire), un revenu mensuel suffisant pour assurer à leur famille une sécurité économique essentielle et raisonnable en face de quelque perte de revenu que ce soit.

2. Aux dépendants des particuliers qui ont été tués au feu et de ceux qui sont morts en cours de service dans les forces armées et la marine marchande on accordera une pension égale à au moins le plein montant qu'alloue l'article 1, (a) de la Loi des pensions, pour toute la durée de la vie dans le cas de la mère ou de la veuve, et, dans le cas des enfants, jusqu'à ce qu'ils aient atteint dix-huit ans, alors qu'ils auront droit à une allocation spéciale pour leur permettre de continuer leurs études.

Je recommande cette résolution à l'étude attentive des honorables députés et des membres des deux comités. Elle vise à accorder

aux hommes et aux femmes de nos forces armées ainsi qu'aux personnes à leur charge la sécurité individuelle jointe à la liberté. Donnons à la population l'indépendance financière, et nous n'aurons plus besoin de ces projets dont on nous parle tant. L'individu pourra alors choisir le médecin, l'infirmière et l'hôpital qui lui plairont. On ne peut plus nous faire peur en nous demandant d'où viendra l'argent nécessaire à ces réalisations, car le ministre des Finances (M. Ilsley) a affirmé lui-même que ce qui était possible physiquement l'était aussi financièrement. Le premier ministre (M. Mackenzie King) a tenu pareil langage. La volonté du Gouvernement est tout ce qui est nécessaire pour donner suite à ce projet.

Franchement, monsieur l'Orateur, je n'aime pas les tendances que manifeste le Gouvernement dans le sens de la bureaucratie d'Etat. Je comprends que la guerre rend nécessaire cette bureaucratie jusqu'à un certain point, mais pas dans la mesure où on l'applique aujourd'hui. Le libéralisme ne procède pas ainsi, du moins pas celui que j'ai toujours connu dans le passé.

Les réformes sont nécessaires. La souffrance, la misère, la maladie et tous les autres maux qui affligent l'humanité doivent disparaître. Nous en convenons tous. Mais l'assurance-chômage et l'assurance-maladie ne sont que des palliatifs qui ne sauraient nous guérir des maux dont nous souffrons. Toutes les réformes dépendent de la réforme monétaire. Le plus grand monopole de tous est celui de l'argent. Tant que nous ne nous attaquerons pas à ce problème et que nous ne l'aurons pas réglé, la population ne peut rien attendre d'aucun de ces palliatifs. On ne peut pas élever un nouveau Canada sur une base pourrie, et le Gouvernement a encore à me convaincre qu'il entend faire disparaître cette pourriture. Selon moi, ces palliatifs et ces projets peuvent fort bien attendre. Je propose que nous les mettions de côté tant que les Beurlings et les Merritts ne seront pas revenus nous aider à tracer les grandes lignes d'un plan qui nous donnera un meilleur Canada. Ne nous y trompons pas. La même vieille clique qui a perdu la dernière paix et qui a admis, comme l'a fait sir William Beveridge, qu'il aurait alors été possible de faire disparaître le besoin, se remue encore aujourd'hui et veut donner au Canada de meilleures conditions d'existence. Mais les jeunes gens qui sillonnent les nues au-dessus de l'Allemagne, de l'Italie, de la Birmanie, de l'Afrique du Nord, les jeunes gens qui attendent en Grande-Bretagne le signe du départ pour la marche sur Berlin, les jeunes gens qui bravent chaque jour les tempêtes sur